



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

20211012017DE

DETERMINATION DES TARIFS DES ANIMATIONS ADOS

Durant l'année 2020-2021, la Communauté de communes Sumène Artense proposait des animations ados chaque mercredi après-midi au tarif annuel de 15 €. Durant les vacances scolaires, les tarifs à la journée étaient, selon l'activité, de 5€, 10€ ou 15€ et de 35€ pour une inscription à la semaine.

Pour l'année 2021-2022, les tarifs resteront inchangés. Certaines actions subventionnées pourront être proposées gratuitement aux jeunes.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de valider les tarifs des animations ados 2021-2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :

- De valider les tarifs des animations ados 2021-2022 comme évoqué ci-dessus.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 29/10/2021

Affichée ou notifiée le 29/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



RF

Sous-préfecture de Mauriac

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

015-241501055-20211012-20211012017DE-DE